

LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – N°283 – 4/11/2011

DANS L'ACTUALITÉ

► Le projet de centre de la musique exposé au MaMA

Les membres de la mission sur le financement de la musique à l'ère numérique ont détaillé le dispositif d'aides qu'ils préconisent pour la filière.

Lire page 2

► Un projet de loi pour la copie privée

Menacé par un arrêt du Conseil d'État du 17 juin, la rémunération pour copie privée bénéficie d'un texte présenté par le gouvernement en procédure accélérée.

Lire page 3

► Beyoncé, Chanel : soupçons de plagiat

Deux créations chorégraphiques d'Anne Teresa De Keersmaecker et Michèle Anne De Mey auraient été copiées pour un clip et une publicité.

Lire page 6

► Lorient : Éric Vigner aux commandes d'un paquebot



Le directeur du centre dramatique de Bretagne prend également les rênes du théâtre municipal.

Lire page 7

► Bordeaux : la relance du TNT

Le futur directeur du Tout Nouveau Théâtre de Bordeaux vise un conventionnement avec l'État.

Lire page 10

FINANCEMENTS

Des recettes plafonnées pour le CNV et le théâtre privé

Un amendement à la loi de finances 2012 fixe un seuil aux taxes fiscales du CNV et du théâtre privé. Son adoption montre la précarité des ressources extrabudgétaires en période de crise.

La culture passera-t-elle entre les gouttes de la rigueur ? Les députés ont adopté le 25 octobre un amendement (N° 431) qui plafonne les recettes d'une cinquantaine de taxes affectées à des organismes professionnels. Parmi celles-ci, les taxes sur la télévision pour le Centre national de la chanson (CNC), mais aussi celles sur la billetterie de spectacles, versées au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ainsi qu'au fonds de soutien au théâtre privé. Pour le CNV, le plafond serait de 23 M€, soit le montant perçu en 2010. «Le CNV ne pourrait plus se développer», réagit Jacques Renard, son directeur. Le CNV permet à l'État de faire des économies. Le mécanisme de fonds de soutien aide la croissance du secteur sans que l'État ne rajoute de subventions, en créant de l'emploi dans un tissu de petites entreprises. Jacques Renard espère que l'amendement sera retiré, tout comme Antoine Masure, délégué général de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) : «L'exposé de l'amendement précise que sont exclues du plafonnement les taxes qui répondent à une logique de péréquation. C'est

le cas de celle de l'ASTP. En deuxième lieu, les subventions de la Ville de Paris au fonds de soutien ont baissé de 23% en cinq ans, tandis que celles de l'État stagnent en euros constants. Enfin, l'ASTP a investi pour améliorer la perception de la taxe et il faudrait que le fruit de ces efforts revienne au budget de l'État !» En 2010, la taxe a rapporté 6,8 M€ à l'ASTP... juste le plafond proposé ! Les professionnels du cinéma sont, eux aussi, montés au créneau et Nicolas Sarkozy leur aurait assuré «ne pas cautionner cet amendement», selon l'AFP. Cette attaque de Bercy sur les ressources extrabudgétaires arrive juste après un rapport des députés Richard Dell'Agnola (UMP), Nicolas Perruchot (Nouveau Centre) et Marcel Rogemont (PS) qui qualifiaient les recettes débudgétisées «d'angle mort du contrôle exercé par le Parlement comme par la tutelle». Or les crédits budgétaires ne risquent pas d'augmenter, en cette période où l'endettement devient une obsession. Le député Patrick Bloche (PS) a calculé que les 2,9% d'augmentation annoncés par Frédéric Mitterrand pour 2012 se réduisaient à 0,18% en tenant compte des

dépenses de personnel, et en excluant les fonds de concours et la Philharmonie de Paris. C'est dans l'extrabudgétaire que le spectacle vivant pouvait espérer trouver de nouvelles recettes. De même pour le Centre national de la musique (CNM). Ce projet est conçu sur l'hypothèse de 95 M€ de ressources nouvelles, issues du surplus de la taxe sur les services de télévision (partie distribution) payée notamment par les opérateurs Internet. Elles auraient été «dérivées» des subsides du CNC. La loi de finances 2012 prévoit bien un élargissement de l'assiette de cette taxe, mais voilà qu'au-delà de 229 M€, ses recettes seraient versées au budget de l'État. «Le dépôt et le vote de l'amendement 431 prouvent la fragilité d'une telle agence, manipulable facilement par le gouvernement, afin de ponctionner à sa guise des financements au secteur du spectacle vivant», commente le Syndecac dans un communiqué. «Cet amendement semble considérer que le secteur artistique et culturel, comme s'il n'était pas déjà suffisamment fragilisé et sous financé, doive, en plus, renflouer les caisses de l'État.» ●

YVES PÉRENNOU

FILIÈRE MUSICALE

Le projet de Centre national de la musique exposé au MaMA

C'était le plat de résistance des conférences programmées au MaMA, marché des musiques actuelles, les 21 et 22 octobre, à Paris. La mission pour le financement de la diversité musicale à l'ère numérique était très attendue. La tâche d'expliquer les contours du Centre national de la musique (CNM) est revenue à Alain Chamfort, aux producteurs Daniel Colling et Marc Thonon et surtout au conseiller-maître à la Cour des comptes, Didier Selles. Ils défendent la création d'un centre national de la musique est portée avec trois arguments : rationaliser les aides grâce à un guichet unique, se doter d'un outil d'observation, d'expertise, d'accompagnement et dégager 95 millions de res-



Didier Selles

teurs, y compris les plus petits, et les artistes producteurs. Les aides auront comme contrepartie l'augmentation de la production et de l'emploi, le respect des conventions collectives et des droits. 7 millions sont prévus pour les créateurs (autoproduction, aides à l'écriture et à l'édition) contre 54 millions pour les producteurs phonographiques. Didier Selles a convenu que la mission avait été critiquée pour avoir précisément réparti les aides. Il indique que les critères feront l'objet d'une concertation et que les aides seront décernées par des commissions composées de professionnels.

En réponse à une question de la salle – questions écrites et sélectionnées – il a précisé qu'il n'était pas prévu de système de remboursement dans le cas où le projet aidé dégage des bénéfices. par ailleurs, les subventions seront soumises à des conditions de francophonie, « pour les plus gros opérateurs », pour les rendre compatibles avec les règles de l'Union européenne.

Daniel Colling, membre de la mission, mais aussi maître des lieux en tant que gérant du Mam, a décrit le volet spectacle vivant. « Le grand mérite de cette mission a été de réunir une filière qui subissait une rupture entre spectacle et musique enregistrée », a-t-il plaidé. Quant à



Marc Thonon, Didier Selles, le journaliste Bertrand Dicale, Alain Chamfort et Daniel Colling

PHOTOS : Y. P.

la concertation, il a affirmé : « Nous avons tenu compte des propositions et des réflexions du SMA. » À défaut de débat, personne ne l'a contredit, mais le projet de CNM, en l'état, ne répond pas à la répartition des aides souhaitée par le SMA. Si

les ressources prévues sont au rendez-vous, le CNM devrait consacrer 46 millions d'euros au spectacle, soit le double de ce qui est distribué aujourd'hui via le CNV, le Fonds pour la création musi-



Daniel Colling

cale et les autres programmes qui seront agrégés. Les aides à la production totaliseraient 28 M€. Là aussi, la francophonie et l'émergence seraient des conditions pour une fraction nouvelle de l'enveloppe. 18 M€ financeraient les festivals, les salles, le programme Zénith et

même la production d'opéras. À ce propos, Didier Selles a précisé que la musique classique entrerait dans le champ du CNM. Mais l'activité de spectacle de la musique classique relève de la mission sur le financement du spectacle vivant, a-t-il été

indiqué. Le futur CNM, sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC) aurait des administrateurs nommés par l'État. Le budget, dédié à la fois à l'expertise et au fonctionnement, serait de 14 mil-

lions d'euros pour 150 emplois, soit trente de plus que la somme des organismes qui y seraient fusionnés. Après cet exposé promotionnel, la phase de préfiguration va donner lieu à des négociations, mais il reste encore à déterminer qui y participera. ● YVES PÉRENNOU

Bilan : 2 448 professionnels au MaMA et quelques critiques

La seconde édition parisienne du Marché des musiques actuelles (MaMA) s'est tenue à Paris les 21 et 22 octobre. Daniel Colling, gérant de la société qui organisait cette convention professionnelle et une quarantaine de concerts se félicite : « Le nombre de professionnels accrédités est passé de 1 926 à 2 448, dont près de 30% d'étrangers. La totalité des places de concerts a été vendue au public (55% de la jauge de 6 100 places). Par rapport aux BIS, nous sommes complémentaires. » Le budget de la manifestation a progressé, de 450 000 à 537 000 euros, dont 234 000 euros d'aides de partenaires institutionnels, et 105 000 euros d'organisations professionnelles, soit 72% du budget, alors que 17% sont issus de ressources propres. La prochaine édition

du MaMA devrait passer de deux à trois jours, du 25 au 27 octobre 2012.

Le Syndicat des musiques actuelles (SMA) qui avait boycotté l'an passé le MaMA a été sollicité pour participer. Aurélie Hanne-douche, coordinatrice du SMA, commente : « Sur les quatre tables rondes organisées par le MaMA, il y avait peu ou pas de place pour les structures d'intérêt général. Celle intitulée "Live 2025" développait une vision très business, sans qu'aucune salle ne soit représentée. » Par ailleurs, elle juge le prix du pass professionnel (120 euros) parfois dissuasif pour de petites structures de province. Philippe Berthelot, directeur de la Fédurok (réseau de lieux de musiques amplifiées), a été invité à débattre par le CNV sur la concentration dans le spectacle

vivant. Il nuance : « le MaMA délivre une vision très industrielle et marchande de la musique. Nous ne sommes pas contre ce genre de rendez-vous, mais il faut assurer la pluralité des intervenants. »

Concernant le Centre national de la musique, le SMA n'est pas en opposition, dès lors qu'il y a des ressources nouvelles à gérer, mais il a exprimé des réserves sur le mode de gouvernance qui limite la place des professionnels et demande une répartition à 50/50 entre aides automatiques et aides sélectives. Le syndicat craint également que certaines collectivités territoriales se servent du CNM comme d'un alibi pour se désengager des musiques actuelles, en cette période de disette budgétaire. ● NICOLAS DAMBRE

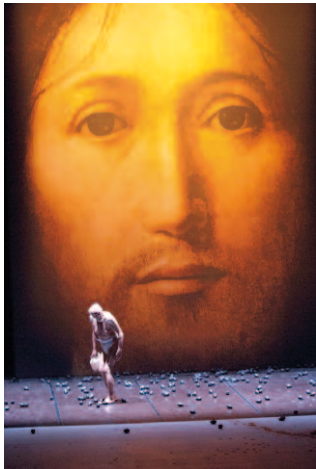
LIBERTÉ D'EXPRESSION

Manifestations contre le spectacle de Castellucci

Les actions des militants catholiques intégristes contre le spectacle de Roméo Castellucci, *Sur le concept du visage du fils de Dieu*, au Théâtre de la Ville ont suscité beaucoup de prises de positions : « consternation et inquiétude » du maire Bertrand Delanoë qui porte plainte, « tournure fascisante », selon le comité de soutien à la pièce (réunissant Patrice Chéreau, Stéphane Hessel, Michel Piccoli, Sylvie Testud, Sasha Waltz, Arnaud Desplechin, Luc Bondy, Jean-Michel Ribes...), « signe d'une régression » pour le Parti socialiste, « tentatives terroristes » pour le Syndecac, condamnation de Frédéric Mitterrand... Des groupes d'une vingtaine

de manifestants ont invectivé les spectateurs, perturbé le spectacle, jeté des boules puantes et de l'huile de vidange, s'attirant les insultes du public. Certains de ces protestataires ont été interpellés par la police et placés en garde à vue. Ces arrestations, ainsi que les commentaires de la presse et des intellectuels permettent en retour à l'organisateur de l'agitation, l'association Civitas, de présenter ses militants comme des victimes pour s'attirer la sympathie de l'opinion conservatrice, comme en témoignent les commentaires de lecteurs sur le site du *Figaro*. C'est probablement l'un des

buts de cette opération ciblée sur la défense des symboles catholiques. L'association dénonce la violence policière et qualifie l'action de ses militants de simple « chahut ». Une tactique comprise par la conférence des évêques de France qui a condamné « les violences perpétrées lors de récents spectacles », mais aussi réclamé « une liberté d'expression respectueuse du sacré ». Son président, Mgr André Vingt-Trois, a condamné « un groupuscule qui se réclame de l'Église catholique sans aucun mandat ». Un autre spectacle, *Gólgota Picnic*, de Rodrigo Garcia, est également dans la ligne de mire des intégristes. Il sera joué au Théâtre Garonne à Toulouse en novembre, puis au Rond-Point, à Paris. Civitas revendiquait 34 000 signatures pour sa pétition contre les deux spectacles. Le Théâtre de la Ville a dû renforcer la sécurité. La pièce se joue ensuite au 104 à Paris, au TNB à Rennes (35), puis à la Rose des vents de Villeneuve-d'Ascq (59). Elle a déjà été représentée en Europe et notamment en Pologne sans incident. ●



ÉRIC DEGUIN

FINANCEMENTS

Un projet de loi pour sauver la copie privée

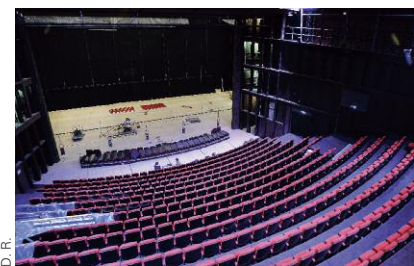
Le gouvernement a déposé un projet de loi en procédure accélérée, le 26 octobre, pour sécuriser les recettes de la copie privée. Un arrêt du Conseil d'État du 17 juin menaçait les recettes issues de la rémunération pour copie privée prélevée sur les ventes de matériels électroniques et destinée aux auteurs, artistes et autres ayants droit : 189 millions d'euros en 2010 dont 47 M€ servent à financer des projets de création et de diffusion. Cet arrêt énonçait que les supports acquis pour usage professionnel devaient être exemptés du versement pour copie privée et que les barèmes de la copie privée devaient être fondés sur des études d'usage. La Commission avait jusqu'au 22 décembre pour tout remettre à plat, et des contentieux juridiques en cours risquaient d'obliger les sociétés civiles à rembourser plusieurs dizaines de millions d'euros. Dans le nouveau projet de loi, l'article 2 prend acte de l'obligation d'études sur les usages des supports de mémoire (le stockage de films et musique sur smartphone ou tablettes, par exemple), mais en limite les contraintes en précisant qu'un matériel nouveau sur le marché peut être assujéti à la copie

privée pendant un an sans étude spécifique « si des éléments objectifs permettent d'établir qu'il peut être utilisé pour la reproduction d'œuvres ». L'article 3 établit l'obligation d'informer l'acheteur final du montant de la copie privée, comme dans la récente loi dite de Frédéric Lefebvre, mais en y rajoutant une notice explicative destinée, indique le gouvernement, à « sensibiliser à l'importance de cette rémunération pour le financement de la création artistique ». L'article 4 est le plus important. Il prévoit que l'exemption des usages professionnels prendra la forme d'un remboursement. Les entreprises le réclameront en justifiant d'un usage uniquement professionnel de l'appareil. Enfin, le projet de loi donne un délai de deux ans à la commission pour installer de nouveaux barèmes en fonction des nouvelles règles. Ceci évite un arrêt des versements en 2012, faute d'accord d'ici décembre au sein de la commission. Par ailleurs, le dernier article s'attache à limiter l'effet des contentieux judiciaires engagés. Le collège des sociétés représentant les ayants droit a accueilli ce texte avec satisfaction. Reste maintenant à le faire adopter par le Parlement. ● Y. P.

RÉOUVERTURE

Le nouveau TNP se dévoile

Le Théâtre national populaire à Villeurbanne (69) rouvre officiellement ses portes le 11 novembre après trois ans et demi et 32,8 millions d'euros de travaux. Le nouveau « petit » théâtre (252 places) fonctionnant depuis l'automne 2009, la découverte 2011 est principalement la salle principale Roger Planchon, avec une jauge légèrement réduite à 667 places et une scène de 380 m², une arrière-scène de 65 m² et une zone coulisse de 80 m². Dans sa totalité, le TNP compte 15 770 m² comprenant également deux salles de répétition, une librairie-boutique et une brasserie de 145 places assises. L'ouverture avec *Ruy Blas*, mis en scène par le directeur Christian Schiaretti, s'accompagne notamment de deux tables rondes avec des universitaires spécialistes du théâtre, le 12 novembre (Catherine Faivre-Zellner) et le 26 novembre (Florence Naugrette et Marion Denizot). ●



D.R.

ILS ONT DIT



Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication.
Interview dans le numéro de novembre du magazine *Danser*.

« Une mission de réflexion sur des financements complémentaires va nous apporter ses conclusions dans le courant

de l'automne. Ce qui se dessine, c'est la nécessité de trouver d'autres sources de financements [au spectacle vivant] pour pallier les manques consécutifs à son succès. Ce qui ne signifie pas que ces autres aides vont se substituer à celles qui existent déjà. Le problème n'est pas le manque d'argent mais l'accroissement de la demande. »

VILLE DE PARIS

«On ne rogne pas sur les subventions pour faire

Christophe Girard, adjoint au maire de Paris délégué à la culture

La Ville de Paris a-t-elle une politique d'ensemble pour les théâtres d'arrondissement ?

Avec le maire, nous avons voulu un rééquilibrage géographique, pour sortir d'une concentration des établissements culturels le long de la ligne Château de Vincennes-Pont de Neuilly. C'est le sens de la nomination des anciens des Arts Sauts au Monfort, ou des créations de la médiathèque Marguerite Yourcenar dans le 15^e, du 104 dans le 19^e, mais aussi du Grand Parquet, de la Maison des métallos, de la Gaîté lyrique, de la Maison des pratiques amateurs... Ensuite, chaque théâtre



d'arrondissement a son histoire et remplit son rôle. Le Théâtre Jean-Marie Serreau, dirigé par Emmanuel Dechartre, a une bonne fréquentation, la programmation est populaire. Ce qui est important, c'est que nous n'ayons plus cet isolement des établissements. Les théâtres d'arrondissement ont vocation à faire partie d'un déroulement général de la vie culturelle parisienne et pas d'être des sémaphores qui vivotaient.

Cette coopération n'est-elle pas avant tout une question de personnes ?

Oui, de personnes, de programmation, de volonté de partage. Le Théâtre de la marionnette au Théâtre Mouffetard, cela ira dans ce sens. Ces personnalités pouvaient travailler ensemble à l'occasion. Moi, je les réunis régulièrement. Quand le Châtelet et le Rond-Point coproduisent *René l'énervé*, c'est pour le meilleur résultat. La pièce *Quartier lointain*, produite par le Théâtre de la Ville au Monfort, c'est une réussite. Aujourd'hui, le Rond-Point, le Monfort, le Châtelet, le Théâtre de la Ville, les Abbesses, le 104 et, parfois, la Maison des métallos travaillent ensemble, y compris avec la Comédie-Française. Le musée d'Art moderne de la Ville de Paris se déplacera au 104. Cela leur donne des moyens supplémentaires. Ils peuvent prendre plus de risques, élargir les publics. Dans des circonstances budgétaires difficiles, c'est appréciable que les économies soient faites au bon endroit.

Que répondez-vous à l'inquiétude de voir les crédits publics absorbés par les nouveaux établissements ?

Mais ce ne sont pas les mêmes budgets !

Par ailleurs, des établissements de grande importance budgétaire existaient avant : le Châtelet, le Théâtre de la Ville. On ne rogne pas sur les subventions pour faire une place aux nouveaux établissements. Nous ne l'avons jamais fait. Vous n'entendez que deux ou trois lieux se plaindre.

Le Petit Bain, qui vient d'arriver, est une nouvelle scène formidable pour laquelle on a augmenté notre apport. C'est vrai, nous demandons des contreparties. Cela peut être un projet d'insertion comme au Petit Bain. Ce n'est pas un bon procès d'opposer des lieux savants, somptueux, mais populaires. Nous ne baisserons pas notre attention sur les lieux émergents.

Nous avons ouvert la Maison des pratiques artistiques amateurs. Nous allons en faire quatre ou cinq d'ici 2014. Mais c'est moins visible que la Nuit Blanche ou le 104.

L'arrivée de la Philharmonie ne va-t-elle pas faire réduire les budgets ailleurs ?

Non, je ne crois pas. Pour la Philharmonie, il y a d'abord une échéance qui est mai 2012. Étant donné l'état des finances nationales, certains dossiers seront regardés de près. Je crois à ce projet qui est bien engagé, avec l'ambition de rayonner sur la région. Sur la répartition du coût de fonctionnement, nous allons travailler intelligemment. L'Orchestre de Paris et l'Ensemble orchestral de Paris sont impatients. Là aussi, il y a une montée en puissance, avec des changements de direction. Il faut du renouvellement, mais aussi parfois de la durée. Pour le 104, je proposerai de prolonger le mandat de José Manuel

Gonçalves de cinq ans au lieu de trois ans. Il a réussi en neuf mois, mais il faut installer dans la durée les relations avec les associations et les partenaires. Nous avons besoin de ces lieux d'excellence. Je demande un peu de patience. Quand on fait des choses qui touchent à la démesure, il faut accepter qu'on ait besoin de tâtonner. Quand nous avons vu que le 104 ne pouvait pas fonctionner avec nos amis Cantarella et Fisbach, nous avons pris une décision.

Qui, de l'État ou la Ville, a choisi Demarcy-Mota au Festival d'automne ?

Nous avons cherché, la Ville et le ministère de la Culture ensemble. Nous avons eu des noms comme Jean-François Chougnat, une très bonne candidature qui ne convenait pas au ministère de la Culture. Guy Walter, très intéressant, recevait un accueil inégal dans nos consultations. Le Théâtre de la Ville, faisant partie des lieux du Festival d'automne, avait une personnalité qui plaisait à l'État. Emmanuel Demarcy-Mota a des qualités rares, une double culture franco-portugaise... Il arrive avec une fougue et une flamme incontestables. Il a été comme une évidence pour un nouveau départ.

Les directeurs de salles de concerts de musiques actuelles se plaignent d'une concurrence de la part de nouvelles salles publiques. Vous aviez lancé une étude sur ce secteur. Où en êtes-vous ?

L'étude reste interne, mais nous nous sommes surtout penchés, dans la concertation avec les lieux de musique, sur les difficultés liées à la loi antitabac, avec les riverains. Quant aux établissements, c'est au cas par cas. Nous les soutenons (Belle-villoise, Maroquinerie, Café de la danse, Glazart...) Il faut que les aides soient judicieuses. Il y a plus de 90 concerts par jour

Les Trois Baudets en quête de partenaires

Le Conseil de Paris vient prolonger la convention de délégation de service public (DSP) de la salle des Trois Baudets avec la société Rafu jusqu'à fin 2012. Le gérant de Rafu, Julien Bassouls, prépare l'appel d'offres pour la seconde DSP : «*Je recherche des partenaires, car Rafu est fragile. Depuis le printemps, nous engrangeons des bénéfices. Nous avons encore un déficit, mais pas de dettes*». Cette salle de 250 places est dédiée à la chanson francophone. Samia Djitli est arrivée il y a quelques mois en tant que secrétaire générale. La masse salariale des Trois Baudets a été allégée (dix permanents contre une vingtaine) et le nombre de concerts a été réduit de 5 à 3 en moyenne par semaine. «*J'aurais du mal à éponger mon déficit fin 2012, moins avec cinq années supplémentaires*», note Julien Bassouls, qui ne chiffre pas précisément ce déficit. «*Le lieu a eu des difficultés d'organisation, observe Christophe Girard, mais l'équipe a redressé le tir. Pour la suite, nous allons voir. Il faut être respectueux des fondateurs et ne pas non plus avoir peur du changement. Il faut écouter Julien Bassouls. Il a essuyé les plâtres.*»

place aux nouveaux lieux»

à Paris. Les nouveaux lieux comme le 104 ou la Gaîté lyrique, c'est aussi de l'émulation artistique. Bien sûr, l'argument va être de dire qu'ils ont des moyens que les autres n'ont pas. Ce n'est pas si sûr. Regardez avec quoi travaille José Manuel Gonçalves, c'est serré.

Après la polémique de cet été, comment se présente le budget 2012 de la culture à Paris ?

La note qui est sortie dans la presse cet été était incomplète et contenait des erreurs. Elle n'était plus d'actualité. Le maire doit trancher. Il y a des choses sur lesquelles il est évidemment très hésitant. Je ne peux rien annoncer de définitif. Pour l'instant, nous sommes dans le maintien. C'est rassurant pour tout le monde, même si je continue à plaider que quelques remises en cause, c'est sain. C'est à l'honneur du maire de rassembler, protéger. C'est aussi normal que je sois force de proposition.

Êtes-vous agacé par ces levées de bouclier dans le milieu professionnel ?

Les réseaux fonctionnent. Mais j'apprécie plutôt de lire des choses franches du collier. Si François Hollande est élu président

de la République, en tous cas pendant la campagne, de là où je serai pour conseiller, je prônerai que l'on dresse un état des lieux, fasse des choix, pas dans une logique de grands travaux, mais avec de l'ambition. Je plaiderai pour des lieux nouveaux. Dans mon livre à paraître en janvier, je propose que les programmes de logements sociaux prévoient des ateliers d'artistes. Il faut que la place du mérite existe. Et il faudra travailler sur le chantier de l'audiovisuel public.

Qu'envisagez-vous pour les théâtres de la Cartoucherie ?

Nous sommes propriétaires, nous faisons les travaux de propriétaire. Ariane Mnouchkine est très entendue. C'est un souci budgétaire important : toiture, entretien, accès, sécurité... Notre charge est lourde et qu'on ne vienne pas nous dire que nous n'en avons pas pris la mesure. La diversité et la vitalité à Paris sont inégalées. Mon bureau restera ouvert, même si les temps sont plus durs, mais il faudra que tout le monde soit responsable. La nouvelle génération n'est pas égoïste. C'est pour cela que d'avoir réussi ce ruban d'établissements qui se connaissent, s'échangent et coproduisent, c'est salutaire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

Le Théâtre 13 et le Théâtre du Lierre

Dans le treizième arrondissement, le nouveau théâtre construit suite à la démolition de l'actuel Théâtre du Lierre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, sera confié «temporairement» au Théâtre 13, dirigé par Colette Nucci. Il était dévolu au Théâtre du Lierre de Farid Paya, mais cette compagnie fait l'objet d'un déconventionnement par la DRAC sur cinq ans à compter de 2009. Or la Ville ne compensera pas cette réduction de crédits. La compagnie du Lierre pourra être accueillie en résidence pour une création par an dans le nouveau lieu, avec des périodes de répétition et de représentation. Colette Nucci va donc diriger deux théâtres jusqu'en septembre 2013, le Théâtre 13 «Jardin» (l'actuel Théâtre 13) et le Théâtre 13 «Seine» (le nouveau théâtre de la ZAC Paris Rive Gauche). En septembre 2013, le Théâtre 13 «Jardin» entrera lui-même en travaux et l'activité sera concentrée au Théâtre 13 Seine jusqu'en septembre 2015. «Cette solution respecte Farid Paya qui s'était retrouvé lâché en rase campagne avec un nouveau théâtre, sans subvention de l'État», indique Christophe Girard.

Théâtre Paris-Villette : dossier ouvert

Patrick Gufflet, directeur du Théâtre Paris-Villette, avait expliqué les conditions budgétaires qui l'avaient conduit à écourter sa saison 2010-2011 (*La Lettre du Spectacle* du 21 janvier 2011). La Ville de Paris précise que sa subvention de fonctionnement au Théâtre Paris-Villette est passée de 820 000 € en 2008 à 865 000 € en 2010, somme reconduite en 2011. Se sont ajoutées des subventions d'équipement : 70 000 € en 2008, 50 000 € en 2009 ainsi qu'en 2010 et 150 000 € en 2011. «Malgré les augmentations, la situation financière du théâtre ne s'est pas améliorée, sa dette atteignait 450 000 €», indique le cabinet de Christophe Girard qui fait observer que les taux de fréquentation ne remontent pas, à «7 000 spectateurs payants par an seulement en moyenne». Un chiffre que Patrick Gufflet conteste, avançant une fréquentation de 12 000 spectateurs si l'on excepte la saison écourtée. «Patrick Gufflet est un très bon directeur et programmeur, simplement, il y a des difficultés budgétaires et il aurait besoin d'un lieu pour mieux s'exprimer et avoir un plus grand public», déclare Christophe Girard. Le dossier fait l'objet de discussions entre la Ville et l'État.

La marionnette au Mouffetard

Le Théâtre de la Marionnette à Paris cherchait un lieu à Paris depuis vingt ans. Le départ de Pierre Santini de la direction du Théâtre Mouffetard, à la fin de cette saison, a ouvert une opportunité. La subvention de la Ville au Théâtre Mouffetard, de 500 000 € en 2008, est passée à 535 000 € en 2010 et en 2011 ; celle allouée au Théâtre de la Marionnette est de 200 000 € (400 000 € de l'État). La subvention 2012 au Théâtre de la Marionnette dans ses nouveaux murs, fait l'objet de discussions avec l'État. La Ville de Paris se dit vigilante sur la question du personnel du Théâtre Mouffetard.

Trois lieux parisiens en difficulté

● La Maison d'Europe et d'Orient.

La structure dirigée par Dominique Dolmieu a touché une subvention de fonctionnement de 36 000 € de la Ville en 2011 (plus 10 000 € de subvention d'équipement). «Ce lieu fait donc l'objet de toute notre attention», indique le cabinet qui rappelle que la première subvention date de 2002.

● L'International Visual Theatre (IVT).

Le seul théâtre français en langue des signes avait bénéficié d'une aide aux travaux de 700 000 € de la part de la Ville, pour son installation Cité Chaptal et d'un bail de 18 ans un loyer annuel de 1 200 €. «En 2011, nous avons de nouveau accordé une subvention exceptionnelle de 50 000 € et une aide au projet pour le spectacle Héritage. La subvention de la Ville à l'IVT a ainsi atteint 250 000 €.»

● Le Lavoir moderne parisien. L'association Procréart gère à la fois le Lavoir moderne parisien, salle de 80 places, et l'Olympic Café, rue Léon. La Ville conteste l'argument du directeur, Hervé Breuil, selon lequel les difficultés financières seraient liées à l'ouverture de nouveaux lieux comme les Trois Baudets, le 104, le Centre Fleury Goutte d'Or-Barbara ou l'Institut des cultures d'Islam. «Les difficultés financières de l'association sont structurelles», indique le cabinet. La subvention de la Ville de Paris à Procréart est passée de 37 000 € en 2001 à environ 50 000 € aujourd'hui. S'y sont ajoutées plusieurs subventions exceptionnelles. La Ville promet d'accompagner l'association pour la gestion, la préparation d'un nouveau projet et – en cas de mise en vente du bâtiment – d'étudier la possibilité d'encourager un rachat par un opérateur culturel privé de qualité ou une préemption des locaux.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Les musiques du monde bousculent la diversité culturelle

En consacrant une journée de débat à la diversité culturelle, on pouvait craindre que Zone Franche, le réseau des musiques du monde, ne joue sur du velours la promotion des activités de ses adhérents. Au contraire, le premier plateau d'invités a mis à bas les lieux communs sur les musiques du monde. À commencer par l'écrivain Daniel Maximin : «*Nous ne nous en sortirons pas par la protection de la pureté des musiques de chacun*», lançait-il. L'anthropologue Anaïs Pourrouquet exposait ses recherches sur «*l'identité musicale malienne*», construite par volonté politique.

«Que la musique soit produite là où elle a été créée» Amazigh Kateb

Le philosophe Ali Benmakhlouf interrogeait le concept d'identité culturelle, et le peintre et musicien Joël Nankin rappelait que le contexte sociopolitique déterminait la création musi-



Un colloque organisé par Zone Franche

cale d'un territoire (en l'occurrence, «*l'occupation coloniale de la Guadeloupe*»). L'artiste Aïcha Redouane renvoyait chacun à sa propre capacité d'écoute comme seul chemin de la diversité culturelle. Le chanteur Amazigh Kateb mettait en cause la mainmise des producteurs occidentaux sur les musiques du monde. Le débat vouait même aux

gémonies le terme de world music : «*Un mot qui désigne les musiques de métèques*». Une deuxième table ronde était consacrée aux initiatives territoriales favorisant la créativité.

Les exemples (malheureusement tous français) étaient ceux du pôle des musiques actuelles

de la Réunion, Les Suds à Arles, la communauté musicale du groupe Lo'Jo (Denis Péan)

à Murs-Érigné (49), le festival en Othe de Michel Joubert, près de Troyes (10), la Région Bretagne, l'action culturelle de Lo Còr de la Plana, à Marseille. Mais l'optimisme soulevé par ces initiatives a été douché par le troisième débat consacré aux outils pour la promotion de la diversité. Certes des dispositifs existent, mais l'accès

aux médias reste problématique, comme le pointait le producteur José da Silva (Lusafrica) : «*Notre présence en radio dépend d'un coup de chance. À côté de cela, le business communautaire explose. Les opérateurs de télécoms ont compris le phénomène, mais pas la télévision*».

Quant au soutien politique à la diversité culturelle (Unesco), à défaut de prendre en compte la notion d'éthique, il débouche sur une marchandisation des

«Le business culturel à caractère communautaire explose».

José da Silva, producteur

cultures du monde, observe Jean-Michel Lucas. Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) estime entre 15 et 25 % la part des artistes étrangers dans le total de la billetterie annuelle en France, soit entre 90 et 150 millions d'euros pour moitié par une vingtaine d'artistes à forte notoriété. ● Y. P.

DANSE

Beyoncé, Chanel : de forts soupçons de plagiat

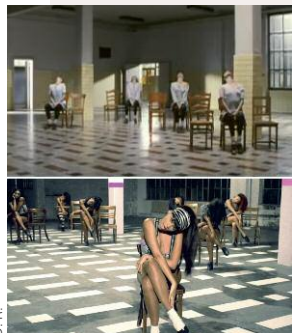
Par deux fois en un mois des affaires de plagiat ont agité la danse contemporaine. La première oppose la chorégraphe Anne Teresa De Keersmaeker et la chanteuse Beyoncé. Dans un communiqué de presse publié immédiatement après la première diffusion de *Countdown*, nouveau clip de la chanteuse, la chorégraphe s'étonne des

ressemblances avec sa pièce *Rosas danst Rosas* (1983), et particulièrement le film réalisé par Thierry De Mey en 1997. Le montage vidéo témoigne des très grandes proximités entre le travail de la chorégraphe et les images du clip. Les avocats de la compagnie travaillent sur le dossier. La seconde affaire oppose la chorégraphe Michèle Anne De Mey, l'une des directrices de Charleroi Danse, Centre Chorégraphique de la fédération Wallonie-Bruxelles, à la société Chanel, pour la publicité *Shade Parade*. Cette chorégraphie pour doigts présente de nombreuses ressemblances avec *Kiss and Cry*, spectacle créé avec le metteur en scène Jaco Van Dormael par la chorégraphe et qui montre un quatuor de mains, le tout repris par vidéo sur grand écran. Si les questions du droit d'auteur, de la citation ou de l'inspiration en matière de danse contemporaine peuvent être discutées, ces deux affaires présentent quelques similitudes importantes. Il semble notamment que les spectacles plagiés n'ont pas été vus en direct mais par le biais d'Internet. En retour, c'est également Internet qui permet à tout un chacun de comparer les séquences. Dans le cas de Beyoncé, l'inspiration est avouée. La cosignataire du clip, Adria Petty, précise : «*J'ai proposé plusieurs références à Beyoncé et nous en avons choisi quelques-unes ensemble*».

La plupart étaient des références à la danse moderne allemande [sic], croyez-le ou non. Mais le résultat a beaucoup évolué.»

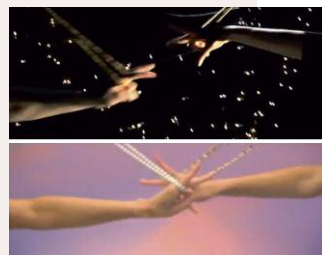
La chanteuse se dédouane en laissant entendre que cela fera de la promotion à la chorégraphe belge qu'elle n'a jamais contactée. Une arrogance qui a de quoi irriter la compagnie, et

motiver une demande d'interruption de la diffusion du clip. Plus adroite, la société Chanel a communiqué sur son respect du droit d'auteur et des artistes, et semblait vouloir reporter une éventuelle faute sur la société à qui avait été confiée la production des deux spots contestés. Son contrat avec Chanel précisait, en effet, que les films devaient être «*originaux et ne s'inspirent pas d'une création antérieure*». ● P. V.



De Keersmaeker versus Beyoncé

de la compagnie travaillent sur le dossier. La seconde affaire oppose la chorégraphe



Kiss and Cry versus Chanel

THÉÂTRE DE LORIENT

Le metteur en scène Éric Vigner aux commandes d'un paquebot

Depuis cette rentrée, Éric Vigner, directeur du centre dramatique national de Bretagne (CDDB) à Lorient (56), dirige le Théâtre de Lorient, un nom qui recouvre deux établissements, le CDDB et le Grand Théâtre, lieu municipal qui était dirigé jusqu'en juin par Josette Joubier. Le départ de cette dernière à la retraite a accéléré un rapprochement souhaité par la municipalité. Éric Vigner assurait déjà la programmation théâtre au Grand Théâtre et la transition a été préparée pendant plusieurs mois. «À Lorient, nous bénéficions d'une histoire, expose le metteur en scène. Le CDDB est passé de centre dramatique régional à CDN en 2002 et le Grand Théâtre a ouvert



Éric Vigner

en 2003. Le départ de la directrice du Grand Théâtre a incité la Ville à proposer un projet commun centré sur trois disciplines, le théâtre, la musique et la danse.» Il travaille avec deux artistes associés de référence, Jean-Christophe Spinosi, fondateur de l'ensemble Matheus basé à Brest (29), et Boris Charmatz, directeur du centre chorégraphique national de Rennes (35). Deux responsables de structures implantés dans la région Bretagne. Interrogé sur cette proximité régionale, Éric Vigner répond : «Je connais Jean-Christophe Spinosi depuis dix-sept ans. Nous avons travaillé ensemble, à mon arrivée au CDDB, sur L'Illusion comique. Et je m'intéresse à ce que fait Boris Charmatz depuis très longtemps. D'autre part, il y a un choix de travailler en prenant en compte la dimension et la nature du territoire. Je suis Breton, j'ai suivi l'école d'arts plastiques de Rennes avant d'entrer au Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris. Il faut aussi savoir rendre ce qu'on nous a apporté.»

Plus qu'une programmation pluridisciplinaire, Éric Vigner veut une mise en cohérence artistique. Et il cite en exemple l'ouverture de saison où sa création, *La Place Royale*, de Corneille, s'ouvre par une semaine de spectacles et de rencontres avec le claveciniste Christophe Rousset, la chorégraphe Béatrice Massin, Louise Moaty et Bertrand Cuiller.

Le nouvel ensemble se compose de trois salles : le Grand Théâtre, place de l'Hôtel de Ville, dispose d'une salle de 1 038 places et d'un studio d'une centaine de places. L'actuel CDDB, dans le quartier voisin, a 338 places. Le studio permettra de développer des formes expérimentales. Dès cette rentrée, le Théâtre de Lorient fonctionne avec une billetterie unique et un seul programme. La communication unifiée est marquée par le lancement d'un beau magazine grand format, tiré à 40 000 exemplaires. Pour autant,

les deux établissements n'ont pas fusionné. Statuts et labels sont différents (voir encadré). Côté financement, le tour de table est commun avec la DRAC, la Ville, la Région et le conseil général du Morbihan dans des proportions différentes. Éric Vigner en est convaincu, les politiques ne voient pas le rapprochement comme une possibilité d'économiser sur les budgets. Il n'y a pas eu de réduction. Les modalités

pour constituer une entité juridique unique sont à l'étude. Il reconnaît que c'est un objectif, si possible pour l'ouverture de la prochaine saison, mais en parle avec prudence : «On réglera les choses les unes après les autres. Jusqu'ici, il a fallu aller vite. Le plus important, c'est que le public s'y retrouve. Or l'adhésion a été immédiate. Les abonnements ont doublé. Les Lorientais ont trouvé cela naturel.»

Pour Éric Vigner, le moteur du nouvel attelage culturel lorientais est la présence artistique permanente. En harmonie avec la vocation portuaire de la ville, Éric Vigner a l'habitude de tisser des liens avec l'étranger. L'académie a composé une troupe de sept jeunes acteurs originaires du Maroc, de Corée du sud, de Roumanie, d'Allemagne, de Belgique, du Mali et d'Israël. Au cours d'un programme de trois ans axé sur la transmission, la recherche et la production, l'académie travaille trois pièces, *La Place Royale*,



La Place Royale, de Corneille

Guantanamo, de Frank Smith dès cette saison et *La Faculté*, de Christophe Honoré pour la rentrée 2012. La tournée des deux premières compte déjà quelque 90 dates de novembre à mai. De quoi faire partager le délice des alexandrins prononcés avec des accents d'ailleurs. ● Y. P.

Deux statuts distincts

Le Grand Théâtre est une scène conventionnée danse en régie municipale (budget 2,2 M€ hors taxe), employant 19 permanents.

Le CDDB est un centre dramatique national sous société anonyme à responsabilité limitée, doté d'un budget de 2,8 M€, employant 19 permanents. ●

PARIS

Molière au Petit Palais

Deux cents œuvres ont été réunies au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris pour raconter l'histoire de la Comédie-Française. Ce sont des peintures, sculptures, documents d'archives, objets personnels, accessoires et maquettes avec des signatures de Mignard, Coyvel, Houdon, Delacroix, Ingres, Renoir, Rodin, Cocteau... L'exposition témoigne de la «vie» au sein de la troupe depuis la fondation de l'institution en 1680. Les œuvres dessinent une trajectoire artistique, mais racontent aussi les relations avec le politique, les traditions de travail ou encore l'influence des acteurs et actrices sur les peintres de leur époque. Le parcours accorde une large place à la figure de Molière. Jusqu'au 15 janvier. ●

TOULOUSE

Du théâtre près de chez vous

Treize scènes toulousaines indépendantes initient une collaboration qu'elles qualifient elles-mêmes d'«historique» et invitent le public à cheminer d'un quartier à l'autre, pour une fête baptisée «Un théâtre près de chez vous», avec spectacles, lectures, performances, portes ouvertes et discussions... Prolongement d'actions menées en commun depuis plusieurs années, cette opération associe aussi les nouveaux théâtres municipaux Sorano et Jules-Julien. Les scènes associées pour l'événement sont l'Agit, la Cave-Poésie, le Fil à Plomb, le Théâtre du Grand-Rond, le Théâtre Le Hangar, les Théâtres Sorano/Jules-Julien, Mix'Art Myrys, le Théâtre du Pavé, le Théâtre du Pont Neuf, le Ring, le Vent des Signes et le Théâtre de la Violette. ●

JOURNÉES LA SCÈNE

Des initiatives pour impliquer les publics

Les Journées *La Scène*, les 18 et 19 octobre à Bruxelles sur le thème «Publics de la culture, savoir réinventer pour faire sens» ont permis de découvrir des expériences de rencontres entre acteurs culturels et population. 250 professionnels, pour moitié belges et français, ont assisté à ce colloque, à l'Institut des hautes études des communications sociales, en partenariat avec Agir par la culture. Intervenant lors des débats, Francis Peduzzi, directeur du Channel, scène nationale de Calais (62), estime que l'adresse au public doit être pensée de manière globale à partir d'un lieu de vie, depuis les espaces de représentation et d'exposition jusqu'aux lieux de convivialité soit à l'inverse d'une approche inspirée par un marketing de l'offre. Le philosophe Christian Ruby souligne : «*Il faut repenser les modes d'appropriation de la culture avant de se demander ce que sont les objets de culture*». L'implication des habitants dans les projets culturels est une piste explorée par plusieurs participants aux débats comme Eloi Baudimont, directeur de la Fanfare Détournée de Tournai (Belgique), et Frédéric Sancère, directeur de Derrière le hublot, à Capdenac-Gare (12). Par de nombreux projets, l'association aveyronnaise propose aux habitants de cette commune de 4 500 habitants de devenir partie prenante de manifestations artistiques. En 2010, elle organisait Les Grandes Traversées, rendez-vous mêlant professionnels et amateurs, en investissant espaces publics et privés. «*L'enjeu était de rechercher les relais les plus justes pour que les habitants soient sensibles à nos actions et que ces propositions culturelles sur ce territoire deviennent évidentes*», précise Frédéric Sancère. Le sociologue Éric Corijn estime que les politiques culturelles doivent être repensées à l'échelle métropolitaine, en fonction de la composition sociale des populations. L'utilisation des nouvelles technologies a également été questionnée. Clémence Hérout, animatrice du «Blog de Clémence» de l'Athénée Théâtre Louis-Juvet à Paris, se félicite d'une relation directe avec le public. Le blog permet de se «libérer du ton institutionnel», indique-t-elle, en soulignant les limites : lecteurs et professionnels restent trop souvent à distance lorsqu'ils sont invités à être actifs sur le blog. ● T. L. R.

Orchestres en fête revient

La quatrième édition d'Orchestres en fête (du 18 au 27 novembre), organisée par l'Association française des orchestres (AFO), gagne en taille. 31 formations y participeront avec des actions pour les enfants, des découvertes «scènes et coulisses» pour tous, un «flash mob» de la musique orchestrale en France le 17 novembre, sous la verrière de la Gare du Nord à Paris, un séminaire le 21 novembre au musée d'Orsay sur la place du musicien dans la société, une playlist sur le site d'AFO... L'actrice Julie Gayet est la marraine de cette édition. En 2010, 230 événements avaient réuni 100 000 spectateurs. ●



POLITIQUE

L'IETM avec «Occupy Wall Street»

Réunis à Cracovie pour réfléchir à la responsabilité politique des acteurs culturels, les membres d'IETM, réseau international des arts du spectacle, ont réalisé une vidéo pour soutenir le mouvement des indignés américains *Occupy Wall Street*. Ce film court est diffusé sur Youtube et entend montrer que les acteurs culturels doivent apporter leur pierre au basculement «*du monde dominé par l'oligarchie financière vers un monde de valeurs humanistes*». IETM appelle d'autres opérateurs culturels à réaliser ainsi des films de soutien courts et faciles à mettre en ligne. ●

DANEMARK

Un nouveau gouvernement et de nouvelles priorités

Le nouveau gouvernement danois, dirigé depuis le 3 octobre par la social-démocrate Helle Thorning-Schmidt, comprend comme ministre de la culture Uffe Elbæk. Ce dernier avait promis lors de la campagne un «*plan Marshall*» en faveur de la culture, «*affamée*» selon lui, après dix ans de politique conservatrice. Le nouveau ministre veut donner un nouvel élan aux esthétiques contemporaines, notamment aux musiques populaires, en leur attribuant des crédits alloués jusqu'ici aux orchestres et grandes scènes classiques. En l'absence de marge budgétaire nouvelle, cette politique irait jusqu'à la réduction du nombre d'orchestres symphoniques. Il s'agit à ses yeux de revenir sur la priorité donnée ces dernières années au patrimoine pour favoriser un souffle nouveau. Mais les premières initiatives dans ce sens rencontrent une résistance. ●

ÉTATS-UNIS

Broadway : des spectateurs fidèles

Une étude du public de 24 productions théâtrales de Broadway révèle une grande fidélité de la clientèle. 68% fréquentent plus d'un spectacle sur la saison. Un groupe de «très assidus» représente 6% des spectateurs qui voient plus de 15 spectacles, soit un tiers de billets vendus ! L'étude a été commandée par la ligue des théâtres et producteurs américains. Elle confirme aussi l'homogénéité sociale du public. Les Américains n'ayant pas peur des statistiques ethniques, l'enquête dit que 83% des spectateurs appartiennent au groupe «caucasien», c'est-à-dire blanc non hispanique, une caractéristique physique moins généralisée chez les jeunes spectateurs. L'âge moyen est de 43 ans. ●

MOUVEMENTS

● **Allemagne** : Florian Malzacher été nommé directeur de la biennale de théâtre Impulse, à compter de 2013.

● **États-Unis** : Benjamin Millepied, 34 ans, se retire en tant que danseur du New York City Ballet. Il y était depuis 1995. Il va se consacrer à la chorégraphie.

● **Québec**. Le nouveau directeur du Festival d'été de Québec

devrait être Louis Bellavance qui remplace Dominique Goulet, remerciée mi-juillet.

● **Suisse** : À Berne, Iris Laufenberg quitte la direction du festival Theatertreffen pour prendre la tête du Konzert Theater. À Bienne, Kaspar Zehnder va prendre la direction artistique de l'Orchestre Symphonique de Bienne, à partir de l'été 2012.

SMA et conventions collectives.

Le Syndicat des musiques actuelles (SMA), le Syndicat du cirque de création (SCC) et le Synavi organisent deux journées d'information sur la convention collective des entreprises artistiques et culturelles le 15 novembre à Bordeaux (33), puis le 30 novembre à Rennes (35), lors des Trans Musicales (www.ufisc.org). Toujours aux Trans Musicales, le SMA en partenariat avec le Jardin moderne, organise une table ronde sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le 2 décembre (debats@transmusicales.com).

Manca : 5 euros pour tous.

Le festival niçois de musique contemporaine Manca, du 18 au 24 novembre, propose une opération «5 euros pour tous».

Le département des Alpes-Maritimes n'a pas reconduit en 2011 sa subvention de 25 000 € au centre national de création musicale niçois, dirigé par François Paris.

Manipularium dans l'Essonne.

La compagnie Daru-Thémpô, pôle départemental pour les arts de la marionnette de l'Essonne, a mis en place cette année le «Manipularium», un cadre triennal pour accompagner deux compagnies de marionnette et théâtre d'objets. La première sélectionnée est la compagnie du Pont volant. La DRAC Île-de-France conventionne ce dispositif accompagné d'une aide à la diffusion.

Théâtre d'Eu : short-list.

Cinq candidats ont été présélectionnés pour la direction du Théâtre d'Eu (76). Il s'agit de Boris Benezit, Jean-Paul Bouron, François Dobrzynski, Claire Sabas, Claire Lacroix et Valérie Lafont. La directrice, Alice Orange, a été nommée à la direction du Centre Joël Le Theule, à Sablé-sur-Sarthe (72).

Prix Jardin d'Europe.

Le prix européen Jardin d'Europe 2011, doté de 10 000 €, a été remporté par les Portugais Sofia Dias & Vítor Roriz pour leur pièce *A Gesture that is Nothing but a Threat*. Il a été remis à l'occasion du EXplore Dance Festival de Bucarest. Ce prix pour jeunes chorégraphes a été créé en 2008 par le réseau danse Jardin d'Europe qui regroupe dix institutions chorégraphiques. Il est soutenu jusqu'en 2013 par l'Union européenne. L'année prochaine, le prix retournera à Vienne pour ImPuls Tanz 2012.

Surdité et culture au Blanc-Mesnil.

La Ville du Blanc-Mesnil (93) et le Forum, scène conventionnée, proposent, du 18 novembre au 5 janvier, l'exposition «Citoyen(ne)s, et vous ?» réalisée par l'association Bête à Bon Dieu Production. À partir de récits de vie, l'objectif est de réduire l'incompréhension et les sentiments d'inaccessibilité entre sourds et entendants.

Arts florissants : reconduction.

L'ensemble de musique baroque les Arts florissants, dirigé par William Christie, a prolongé de quatre ans sa convention avec le Théâtre de

PARUTIONS

● **LE SCENO.** C'est la première édition de ce guide qui recense 1 000 contacts de fournisseurs et prestataires de services du secteur du spectacle vivant : billetterie, son-éclairage, assurances, logiciels, matériel (bus de tournées, écrans, sanitaires, scènes...) et autres prestations : sécurité, intérim spécialisé, catering, scénographie, assistance à maîtrise d'ouvrage... Pratique à utiliser, il a été conçu sans réclamer de rétribution aux entreprises citées. 14,90 €. Édité par *La Scène*. 02 40 20 60 23.



● **SERVICE PUBLIC SOUS TENSION.** La revue «Registres 15» interroge «l'idéal» d'un théâtre populaire au regard des expériences du passé et mutations en cours. Le dossier coordonné par Daniel Urrutiaguer, comprend un article de Philippe Henry, maître de conférences à l'Université Paris 8, sur les rapports entre friches, scènes de musiques actuelles, compagnies et territoires. Suivi

Caen, où l'ensemble est en résidence depuis 21 ans. La Ville et la Région soutiennent cette présence (665 000 €, sur un budget de 5 M€).

● **Caen : outrage au drapeau.** Une manifestation de soutien au comédien slameur Yo du Milieu (Yohan Leforestier) s'est déroulée

d'un dossier «Présences du marionnettiste» par Didier Plassard. 18,50 €. Édité par l'Institut d'études théâtrales.

● **CAPTATION AUDIOVISUELLE DES SPECTACLES VIVANTS.** Cet aide-mémoire de Jean-Marie Guilloux proposé par *La Scène* indique les démarches juridiques à anticiper avant la captation d'un spectacle. 22 €. *La Scène*, 02 40 20 60 20.

● **MOBILISER LE MÉCÉNAT CULTUREL.** Maître de conférences associé à l'Université Paris I, Philippe Barthélemy offre une présentation du mécénat culturel. 69 €. Territorial Éditions.

● **HISTOIRE DU THÉÂTRE CLASSIQUE JAPONAIS.** Ce pavé balaye plus de 2000 ans de tradition théâtrale suivant les grandes phases de l'histoire de l'archipel nippon. Chaque chapitre s'appuie sur les grandes formes pour en expliquer les enjeux, les évolutions et les permanences. Jean-Jacques Tschudin met en évidence la puissance de la tradition dans ce monde scénique d'une richesse saisissante. Éditions Anacharsis, 506 pages, 28 €.

à Caen le 30 septembre. L'artiste avait été accusé d'outrage au drapeau pour avoir porté une burqa taillée dans un drapeau tricolore. Une amende de 400 euros a été requise. Il avait revêtu ce costume pour un spectacle de rue dénonçant la loi sur le voile intégral. Jugement le 25 novembre.

VITE DIT

► Frédéric Mitterrand a annoncé qu'avant janvier seront signées environ 70 conventions «très contraignantes», entre le ministère de la Culture et autant de collectivités territoriales. ► Le Théâtre des Bouffes du Nord a lancé une campagne de mécénat privé pour financer la création de l'opéra *O Mensch!*, de Pascal Dusapin. ► Une photo de *L'Atelier du Peintre* par le cirque Plume a été choisie pour illustrer la rubrique «cirque» dans l'édition 2012 du Petit Larousse illustré.

BORDEAUX

TNT : les clés de la relance

Frédéric Maragnani succédera à Éric Chevance à la direction du théâtre TNT à Bordeaux en janvier 2012, en doublon avec son prédécesseur, puis seul à la rentrée. Le metteur en scène de la Compagnie Travaux Publics a décliné son projet en quatre axes, dont le principal, la promotion des «nouvelles écritures» pourrait être le support d'un conventionnement avec l'État. Les trois autres sont «l'émergence de premiers projets», le «savoir et la transmission» et «l'invention artistique». Il s'inscrit dans l'esprit du TNT, mais s'engage vers un conventionnement avec l'État qu'Éric Chevance n'avait jamais souhaité et pour une ouverture à un public plus large. Le TNT deviendra la Manufacture atlantique, en résonance avec le projet urbain Euratlantique. La Ville a inscrit le lieu au plan local d'urbanisme et tente de l'acquérir. Alors que la DRAC avait prévu de baisser les subventions au TNT jusqu'à zéro, elle s'est engagée à enrayer cette chute. La mairie a appuyé le dossier auprès du ministère et désigne la future Manufacture comme pilote de la biennale Novart de novembre 2012. Le changement de direction semble être le déclencheur de ces soutiens. Frédéric Maragnani compte débiter avec un budget de 550 000 euros, comme en 2010, pour monter jusqu'à 900 000 € en 2014, en comptant sur l'arrivée de la communauté urbaine, le mécénat et le développement de la billetterie. Il se donne trois ans pour asseoir son projet. ● J.-L. E.



Frédéric Maragnani

PIERRE PLANCHENAUT

Côte d'Émeraude : nouvelle salle.

Le Phare, centre culturel de Saint-Coulomb (35) a été inauguré le 22 octobre. Il est équipé d'une salle de 650 places assises en gradins et d'une scène de 17 m d'ouverture sur 14 m. Il proposera une saison culturelle et soutiendra les créations de deux compagnies régionales, AK Entrepôt et Tango Sumo. La salle est aussi ouverte à la location.

Marmaille :

incertitudes. Le festival jeune public Marmaille, à Rennes (35), est toujours incertain sur son avenir, révèle le mensuel *Le Piccolo* d'octobre. Christelle Hunot, directrice du théâtre Lilico et du festival, indique qu'en plus des baisses de budget, l'événement est en pourparlers avec la Ville pour déménager, car un projet immobilier est envisagé sur son site actuel.

CARNET

ROGER CARACACHE.

Ancien directeur de la Maison de la Culture de Grenoble et du centre dramatique national des Alpes, Roger Caracache est décédé le 25 octobre à 66 ans. «*Les nombreux artistes, directeurs de théâtres et de festivals qui ont côtoyé Roger Caracache gardent le souvenir d'un homme engagé et fidèle*», écrit le Syndecac.

Développement durable et culture.

Plusieurs rencontres sur le développement durable sont organisées en novembre par des agences régionales. Elles ont lieu à Poitiers, les 18 et 19, par Culture O Centre et l'ARSV Poitou-Charentes (02 38 68 30 72), à Guichen (35) les 23 et 24, par Spectacle vivant en Bretagne (r.vallerie@svbretagne.fr), à Feyzin (69), le 29, par la Nacre Rhône-Alpes. (n.riedel@la-nacre.org).

JOURNÉE PROFESSIONNELLE

Les Plateaux du groupe des 20 théâtres en Île-de-France

LUNDI 28 NOVEMBRE 2011 DE 10H À 17H

Espace culturel Boris Vian • Rue du Morvan - 91940 LES ULIS

Navette gratuite : sur réservation - Départ 9h15 - Place d'Italie

6 projets de création pour 2012/2013

MATIN

Qui-Vive

Concepteur et directeur du projet : Thierry Collet
Mise en scène : Eric Didry / Compagnie Le Phalène

Quand la viande parle

de Bruno Allain
Mise en scène : Guillaume Tarbouriech
Compagnie La Révolte

La Vie est un rêve

de Calderon
Mise en scène : Jacques Vincey / Compagnie Sirènes

APRÈS-MIDI

Gomme d'habitude

Chorégraphie et mise en scène : Bruno Pradet
Musique : Les Blérots de R.A.V.E.L. / La Tambouille
Vilcanota Bruno Pradet et Cie

L'Embranchement de Mugby

d'après Charles Dickens
Mise en scène Michaël Dusautoy / Collectif Quatre ailes

Création Octobre 2012

(titre à venir)
Conception et mise en scène : Alexis ARMENGOL
Théâtre à cru

Réservation/Informations :

Laurence Clauzel : 06 12 03 30 23
contact@groupepedes20theatres.fr

www.groupepedes20theatres.fr



île de France



Groupe des 20 théâtres

SUR VOS AGENDAS

MONTPELLIER

LE 13 ET 14 NOVEMBRE

**Artistes/services culturels/
urbanistes : quel dialogue
pour inventer la ville ?**

www.inset-montpellier.cnfpt.fr

TOULON

Le 17 NOVEMBRE

**Les musiques actuelles
en Méditerranée**

Par la fête du livre du Var.
04 83 95 01 03

BRUXELLES

LE 17 ET 18 NOVEMBRE

Jeunesse, culture et insertion

Par Banlieues d'Europe.
bruxelles2011@orange.fr

MONTPELLIER

DU 17 AU 27 NOVEMBRE

Une semaine de cirque

Par l'Université Paul-Valéry
et RIRRA 21. philippe.gou-
dard@univ-montp3.fr

BREST

LE 19 NOVEMBRE

**Production et diffusion
des musiques du monde**

Par spectacle vivant

en Bretagne et le collectif
Bretagne(s) World Sounds
i.andreen@svbretagne.fr

METZ

LE 19 NOVEMBRE

Forum culture

Par la Ville de Metz et l'Arteca.
arteca@arteca.fr

LE 22 NOVEMBRE

**Forum régional
des musiques nouvelles**

Par Spectacle vivant
en Lorraine.
contact@svlorraine.com

GANGES

LE 21 NOVEMBRE

**Pour une politique
territoriale en direction de
la jeunesse en milieu rural**

Par Scène(s) d'enfance
et d'ailleurs.
magaliravier@yahoo.fr

PAU

LE 23 ET 24 NOVEMBRE

Voir la danse

Par Espaces pluriels et
l'OARA.
www.espacespluriels.fr

ANNONCES



MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS
Centre de création et de production

recrute

UN(E) SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

MISSIONS

Il (elle) fait partie intégrante de l'équipe de direction et participe à ce titre à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Il (elle) assume la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique :

- de la communication en lien avec le projet artistique
- de médiation culturelle et de relation aux publics
- du service de presse

Il (elle) assume l'encadrement des personnels des divers secteurs dont il(elle) a la charge : accueil, relation aux publics, communication, billetterie et fichier ainsi que la coordination de leurs activités.

PROFIL :

Formation supérieure

Expérience significative dans un établissement de la décentralisation

Aisance relationnelle et rédactionnelle

Maîtrise de l'outil informatique

Maîtrise de l'anglais

Capacité à manager des équipes

Grande disponibilité et sensibilité aux arts de la scène, aux arts plastiques et au cinéma

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION :

CDI à temps complet au forfait, cadre de direction groupe 3
Rémunération selon la convention collective Syndeac
et l'expérience

Poste à pourvoir en février 2012.

Candidature (lettre de motivation et C.V.) à envoyer au plus tard
le 25 novembre 2011.

A l'adresse suivante :

Maison de la Culture d'Amiens
Gilbert Fillinger
Place Léon Gontier
BP 0631
80006 - Amiens cedex 1



THÉÂTRE COMÉDIA PARIS

recherche d'urgence

**Administrateur général
qualifié (h/f)**

connaissant le fonctionnement
du Théâtre privé

Disponible immédiatement

Merci de contacter
M. Jack-Henri Soumère

pauline@soumere.com

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom, adresses et point de contact : Mairie de Lille, à l'attention de Mme Le Maire, Place Augustin Laurent CS 30 667, F - 59033 Lille cedex - Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Ville de Lille - Direction Culture, à l'attention de Mme LAGACHE Cécile, Place Augustin Laurent CS 30 667, F - 59033 Lille cedex, Tél. : +33 320495933, Email : clagache@mairie-lille.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Ville de Lille - Direction de la Commande Publique, Place Augustin Laurent CS 30 667, F - 59033 Lille cedex, Tél. : +33 320495995, Email : marchespublics@mairie-lille.fr, Fax : +33 320495449, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_tu8bUuURiu

Adresse à laquelle les candidatures ou demandes de participation doivent être envoyées : Ville de Lille - Direction de la Commande Publique, Place Augustin Laurent CS 30667, F - 59033 Lille cedex, Tél. : +33 320495995, Email : marchespublics@mairie-lille.fr, Fax : +33 320495449

Type de pouvoir adjudicateur et activité principale : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

Objet : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Sébastopol à Lille.

Type de prestations : Services - Catégorie de services : 26

Lieu d'exécution des prestations : Théâtre Sébastopol - Place Sébastopol, 59000 Lille Code NUTS : FR301

Description succincte : Le présent avis d'appel public à concurrence concerne un contrat de Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Sébastopol à Lille sous forme d'affermage. La Convention prendra effet au 1^{er} août 2012, pour une durée de cinq ans. Le délégataire aura pour mission de gérer le théâtre Sébastopol et de l'exploiter afin d'assurer une programmation de théâtre, variétés, opérettes, musique, spectacles associatifs... de qualité dans le cadre de saisons de septembre à juillet. Il aura en charge la direction artistique, administrative, technique, de communication, d'accueil et de sécurité de l'établissement. Il sera responsable de la tenue de la billetterie. Il gèrera l'établissement de manière équilibrée et aura, à cet effet, en charge de rechercher toutes les ressources nécessaires. Il développera tous les partenariats nécessaires auprès de financeurs publics et privés. Les équipements affectés à l'exploitation, y compris les bureaux et dépendances, représentent une superficie totale de 3 900 m² (salle de 430 m² - plateau de scène de 325 m² pour une capacité de 1 346 personnes). Sont également inclus dans la délégation les installations, décors, matériels

et équipements techniques, accessoires de scène, mobilier et agencements ou objets à usage du Théâtre Sébastopol et appartenant à la Ville de Lille. Un inventaire du matériel technique et mobilier, plans et état des lieux du bâtiment seront communiqués aux candidats sélectionnés.

Classification CPV : 92320000

Division en lots : Non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Modalités essentielles de financement

et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Une redevance annuelle, composée d'une part fixe liée à l'occupation de la salle et d'une part proportionnelle au chiffre d'affaires générée par l'exploitation du Théâtre Sébastopol, sera versée annuellement à la Ville de Lille.

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits liés à l'exploitation du Théâtre et ses activités, notamment subventions, location des espaces, partenariat et mécénat, recettes commerciales, de bar, de vente de produits dérivés...

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques :

Les candidats, se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne publique est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Il est précisé que les candidats peuvent se présenter, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un groupement mais qu'ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

De même, les candidats ne pourront être membre de plusieurs groupements, et l'entreprise désignée mandataire du groupement ne pourra être mandataire d'un autre groupement, ni membre d'un autre groupement.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, chacun de ces opérateurs devra produire les documents et informations d'ordre administratif et technique.

Le lien juridique envisagé entre les différents opérateurs devra être clairement précisé. Enfin, le candidat retenu s'engage à créer une société dédiée, dont l'unique activité sera de réaliser les missions de service public inhérentes à l'objet de la présente délégation de service public. Cette société dédiée lui sera substituée dès sa création dans ses droits et obligations au titre de la présente délégation.

SECTION IV : PROCÉDURE

Type de procédure : Restreinte

Numéro de référence attribué au dossier : 11S0296

Date limite de réception des candidatures : 05/12/2011 à 12 h 00

Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 16/01/2012

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La présente procédure de publicité et de mise en concurrence est régie par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Domaine de la délégation : Culture

Le délégataire organisera la programmation artistique en saisons.

Les spectacles proposés resteront dans l'esprit de la programmation proposée ces dernières années autour de 4 grandes thématiques : opérettes de qualité, spectacle musical, comédie musicale / variétés, humour, chansons / théâtre de type boulevard et/ou théâtre classique / manifestations culturelles diverses et à caractère pédagogique liées au spectacle vivant (associations, écoles...). Le délégataire proposera également une programmation à destination du public senior.

Outre les programmations mentionnées ci dessus, les candidats pourront proposer :

- une programmation de musique classique, de musique du monde ou de musiques actuelles,
 - l'accueil de soirées privées à destination de comités d'entreprises, sponsors ou mécènes.
- Les occupations à caractère politique ou confessionnel ou toute activité complémentaire sortant de l'objet de la convention et de son cahier des charges seront interdites sauf accord préalable et écrit de la Ville de Lille.

Une mise à disposition du théâtre au profit de la Ville de Lille est prévue dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Les modalités seront définies dans le cahier des charges et spécifiées dans l'offre des candidats.

Enfin, les charges d'entretien et de maintenance du théâtre seront réparties entre le délégataire et la Ville de Lille, propriétaire du bâtiment, dans les conditions mentionnées dans le cahier des charges.

Déroulement de la procédure :

La commission mentionnée à l'article L.1411-5 du CGCT examine les candidatures et dresse la liste des candidats sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Garanties professionnelles et financières
 - Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail
 - Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Pour cela, le candidat produira un dossier administratif et technique permettant à la collectivité d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat, son aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public, et le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Dossier administratif

Présentation du candidat unique ou de chaque

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

membre du groupement - Ce document sera daté, signé et comprendra :

- Nom commercial, dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, déclaration d'inscription en Préfecture pour les associations...
- Forme juridique du candidat individuel
- Indication des nom et qualité de la ou des personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.
- Extrait du registre du commerce et des sociétés, datant de moins de 6 mois.

En cas de groupement, devront également être précisés : la répartition des prestations entre les membres du groupement ; la forme du groupement et la désignation du mandataire et son habilitation. OU Formulaire joint dûment complété, daté et signé. Le dossier comprendra également les attestations sur l'honneur suivantes, datées et signées :

- a)** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b)** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c)** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d)** ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e)** ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f)** ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du présent contrat ;
- g)** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation

ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

OU Formulaire joint dûment daté et signé.

Dossier technique - Pour le candidat unique ou chaque membre du groupement :

- Liste de références en matière de gestion et d'exploitation de service public de nature et d'importance équivalentes à celui de la présente délégation (gestion et exploitation de salle de spectacle et organisation de spectacle) ;
- Bilans, comptes de résultat et annexes 5 et 11 de la liasse fiscales des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations, objet de la présente délégation ;
- Déclaration annuelle des données sociales sur les 3 derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité, objet de la présente délégation.

Dans l'hypothèse notamment d'entreprises nouvellement créées, la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen ou documents jugés pertinents. En cas d'entreprise nouvellement créée, la situation de l'entreprise devra être clairement exposée dans la candidature (date de création ...).

A l'issue de la sélection des candidatures, le dossier de consultation sera envoyé aux candidats sélectionnés, accompagné d'une lettre de consultation précisant notamment les modalités de remise de l'offre, son contenu, ainsi que les dates et heures limites de sa réception.

Après une première réunion de la commission pour l'ouverture des offres, celle-ci se réunira pour l'analyse des offres. Au vu de l'avis de la commission, l'autorité délégante engagera librement toute discussion avec le ou les candidats sélectionnés.

A l'issue des négociations, l'autorité délégante procédera au choix du délégataire et saisira, en application de l'article L.1411-7 du CGCT, le Conseil Municipal qui se prononcera deux mois au moins après la saisine de la commission, sur le choix du délégataire et le contrat de délégation. Le présent contrat sera soumis aux obligations de l'article L. 122.12 du code du travail relatif à l'obligation de reprise du personnel et aux dispositions de la convention collective « chanson / variétés / jazz / musiques actuelles » conclue le 30 avril 2003.

Le Délégataire devra donc reprendre le personnel

affecté à la gestion et à l'exploitation du théâtre Sébastopol dans le cadre du contrat conclu avec le délégataire actuel. Cette reprise de personnel concerne 5 salariés (4 salariés sur la base de 35 heures et 1 salarié sur la base de 17.5 heures). Ces informations sont précisées en annexe au règlement d'appel public à candidatures.

Une visite sur site sera organisée avec les candidats admis à présenter une offre. Les modalités de cette visite seront précisées dans le cahier des charges. Les critères de jugement des propositions sont les suivants :

1. Orientation et diversité du projet artistique et culturel
 - la programmation prévisionnelle
 - les modalités de mise en oeuvre de la programmation prévisionnelle
 - les moyens mis en oeuvre pour favoriser l'attractivité du théâtre
2. Conditions financières
 - le montant de la redevance
 - le plan de financement global de l'activité
3. Modalités de mise à disposition du théâtre
 - les moyens humains
 - les moyens matériels
 - le coût éventuel pour la Ville de Lille.

Obtention du dossier de candidature :

Le dossier est disponible soit sur support papier/ cd ROM auprès de la Direction de la Commande Publique de la Ville de Lille dont l'adresse est indiquée ci dessus, soit sous format électronique en téléchargeant les documents de la consultation dans leur intégralité via le site www.achatpublic.com. Le candidat devra se référer aux pré requis techniques disponibles sur le site (zone salle des Marchés Entreprises) et renseignera les éléments indispensables à la recherche de la consultation (notamment, la référence "11S0296").

Remise des candidatures : Les plis papier seront envoyées par courrier RAR, déposés contre récépissé auprès de la Direction de la commande publique ou transmis par voie électronique via le site www.achatpublic.com. La procédure de dépôt électronique est détaillée sur ce site.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille,
143 Rue Jacquemars Gielée B.P. 2039,
59014 Lille cedex.

Tél : +33 320631300.

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr.

Fax : +33 320303068

Service auprès duquel des renseignements peuvent

être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe Tribunal Administratif de Lille,
143 Rue Jacquemars Gielée B.P. 2039,
59014 Lille cedex.

Tél : +33 320631300.

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr.

Fax : +33 320303068

Date d'envoi du présent avis : 27 octobre 2011



La ville de
SABLÉ-SUR-SARTHE
recherche

UN ADJOINT TECHNIQUE (H/F) (Régisseur technique - spécialisé Lumière) Temps complet

Sous l'autorité du Directeur du Centre Culturel, vous aurez comme principales missions :

- la préparation des spectacles (Théâtre, Danse, Musique...),
- la négociation des fiches techniques,
- la conduite et régie lumière des spectacles,
- l'accueil technique des artistes,
- la maintenance courante du matériel.

PROFIL :

Expérience similaire de 2 ans minimum.

Maîtrise du jeu d'orgue Vision 10, logiciel Isis et changeurs de couleurs,

Connaissances en électricité, en informatique et maîtrise des règles de sécurité,

Notions en régie son et plateau, ainsi qu'en projection cinéma,

Habilitations électriques B2V et BR.

Très bonne capacité à travailler en équipe, grande disponibilité, solide capacité d'organisation et d'autonomie, rapidité d'exécution, permis B indispensable.

Poste à temps complet, à pourvoir au 1er janvier 2012
Cadre d'emplois des Adjointes Techniques.

Le poste peut être pourvu par un titulaire ou un contractuel (Régime indemnitaire et prime annuelle)

Envoyer lettre de motivation, C.V.
avant le 7 novembre 2011 à :

Hôtel de Ville
Direction des Ressources Humaines
Place Raphaël Elizé
72305 SABLÉ-SUR-SARTHE CÉDEX

drh@sablesursarthe.fr



La ville de Montceau-les-Mines
(20 000 habitants au sein d'un bassin de vie de 60 000 habitants)
recrute

UN REGISSEUR LUMIERE POUR SA SALLE DE SPECTACLES « L'EMBARCADERE »

Rattaché à la direction du pôle culturel, sous l'autorité de la directrice de l'Embarcadere vous assurerez les missions suivantes :

PRÉPARATION DES SPECTACLES :

- Lire et prendre connaissance de la fiche technique relative au spectacle.
- Organiser la préparation technique et la mise en œuvre du spectacle :
- Prendre contact avec le régisseur
- Evaluer les besoins en personnel et en matériel électriques
- Demander des devis auprès de différents prestataires en évènementiel.
- Mettre en œuvre l'implantation lumières selon le plan et les cotes de la fiche technique.

PENDANT LES SPECTACLES :

- Accueillir techniquement et humainement le régisseur du spectacle.
- Maîtriser « la chaîne lumière », les différents réglages/focus des projecteurs
- Mettre en œuvre les appareils électriques et équipements liés à l'éclairage de spectacle
- Encadrer l'équipe « lumière » sur le montage
- Maîtriser l'encodage sur jeux d'orgues type THEATRE(AVAB/ PRESTO 120), ou type LIVE(MA LIGHTING/ LIGHTCOMMANDER 48/96).

EN DEHORS DES SPECTACLES :

- Opérations d'amélioration techniques des outils et du lieu de travail.
- Effectuer les opérations de maintenance des différents appareils nécessaires au bon fonctionnement de l'outil de travail
- Soutien technique auprès de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs(MPAA)
- Polyvalences sur différentes tâches à effectuer dans le bâtiment.

PROFIL :

- Niveau Bac + 2.
- Expérience dans un poste similaire souhaitée
- Connaissances en électricité, habilitation électrique.
- Capacité à travailler en hauteur
- Sensibilité artistique et ouverture d'esprit sur le monde du spectacle.
- Capacité d'adaptation à différentes formes artistiques et configurations techniques.

Poste à pourvoir rapidement.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature
(lettre de motivation avec C.V.) **avant le 10 novembre 2011** à
Monsieur le Député-Maire – Hôtel de Ville
18 rue Carnot B.P. 188
71307 MONTCEAU-les-MINES Cédex

STRUCTURES DE CRÉATION
ET DE DIFFUSIONADMINISTRATION/
PRODUCTION/DIFFUSION

LA MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS

(80). Secrétaire général(e). → Voir page 11

THÉÂTRE COMEDIA à Paris. Administrateur général qualifié (h/f). → Voir page 11

EIDOLON/COMPAGNIE PUPELLA-

NOGUÈS à Fonsegrives (31). Chargé(e)

de production et de diffusion.

CDD 8 mois renouvelable à pourvoir de suite. pupella.nogues@wanadoo.fr

CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE

DE VERSAILLES (78). Secrétaire général(e).

Cand. avant le 18/11. Poste à pourvoir

le 1/01. www.cmbv.fr

COMPAGNIE DE L'ESCARBOUCLE à Veneux-

les-Sablons (77). Administrateur sur Paris

(h/f). carinemoretton@gmail.com

NOUVEL ORCHESTRE HAUTS-DE-SEINE.

Administrateur (h/f). Cand. avant le 14/11.

maxime.bravinsky@hotmail.fr

INSTITUT INTERNATIONAL DE LA

MARIONNETTE à Charleville-Mézières (08).

Administrateur (h/f). Cand. avant le 10/11.

Entretiens 17/11. adm.institut@

marionnette.com

THÉÂTRE DE NÎMES (30). Administrateur

adjoint (h/f). Poste à pourvoir le 1/12.

contact@theatredenimes.com

COMPAGNIE JULIE DOSSAVI à Poitiers

(86). Chargé(e) de production et de diffusion.

Entretiens 26 et 27/10. CDD 7 mois et demi

dès le 1/12. diffusion@cie-juliedossavi.com

COMPAGNIE ESKEMME à Lorient (56).

Attaché(e) de diffusion. Cand. avant le 15/11,

CDI mi-temps à pourvoir en janvier.

www.cie-eskemm.fr

ACT-LA MERISE à Trappes (78). Assistant(e)

administratif. Cand. avant 10/11. CDD pour

le 1/12. act.emmanueleweisz@orange.fr

COMPAGNIE ÉMILIE VALANTIN au Teil

(07). Administrateur / chargé de production

et diffusion (h/f). CDI à pourvoir à compter

du 1/12. compagnie@cie-emilievalantin.fr

COMMUNICATION /
RELATIONS PUBLIQUES

FESTIVAL DE MARSEILLE (13).

Responsable des relations avec les publics.

Cand. avant le 21/11. CDI dès janvier.

www.festivaldemarseille.com

LA PASSERELLE - LE GRAND MIX

à Tourcoing (59). Chargé(e) des relations

publiques et assistant(e) de la communica-

tion. Cand. avant le 11/11. Entretiens fin

novembre. CDD 18 mois. recrutement@

legrandmix.com

COMPAGNIE VIREVOLT à Sassenage (38).

Chargé(e) des relations avec les publics.

Cand. avant le 31/11. cie.virevolt@yahoo.fr

TECHNIQUE

VILLE DE MONTCEAU-LES-MINES (71).

Régisseur lumière (h/f). → Voir page 14

CENTRE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

à Vandœuvre-lès-Nancy (54). Régisseur son

(h/f). Cand. avant le 1/12. à pourvoir le 9/01.

SCÈNE NATIONALE DE SÈTE ET DU

BASSIN DE THAU (34). Régisseur général

(h/f). Cand. avant le 15/11. Poste à pourvoir

le 2/01. lionelschwartz@thetredesete.com

LES SUBSTANCES à Lyon (69).

Régisseur général (h/f). CDI pour le 28/11.

www.les-subs.com

OPÉRA DE ROUEN HAUTE-NORMANDIE.

Régisseur de l'orchestre et des chœurs (h/f).

Cand. avant le 10/11. laurebossy@

operaderouen.fr

AUTRES

ONDA à Paris. Agent de gestion de la base

de données. CDD 1 an. À pourvoir le 19/12.

www.onda.fr

ADDA DU LOT à Cahors. Chargé(e) de

mission spectacle vivant. Cand. avant le 7/11.

CDD 6 mois puis possible CDI.

carrivets@adda-lot.com

SACEM à Paris. Responsable répartition.

www.sacem.fr/recrutement

ASTÉRIOS à Paris. Assistant administratif

(h/f). CDD 6 mois à pourvoir dès que possible.

j.fighiera@asterios.fr

L'APOSTROPHE, Scène nationale de Cergy-

Pontoise et du Val d'Oise. Comptable

et responsable paie. CDD 7 mois dès

décembre. direction@lapostrophe.net

CITÉ DE LA MUSIQUE à Paris. Aide comptable.

CDD 4 mois et demi. À pourvoir dès le 1/12.

recrutement@cite-musique.fr

LA BÂTIE, festival de Genève (Suisse).

Programmeur (h/f). Cand. avant le 21/11.

À pourvoir le 1/01. recrutement@batie.ch ;

www.batie.ch/2011

FESTIVAL SONS D'HIVER à Vitry-sur-Seine

(94). Cand. avant le 15/11. Chargé(e)

de billetterie. Poste à pourvoir le 1/12.

nathalie.ballee@sonsdhiver.org

LA VILLETTE à Paris. Conseiller artistique

spectacle, chef de projet (h/f). À pourvoir

début 2012. www.villette.com/a-propos-

du-parc/offres-emploi-stages/

MA, SCÈNE NATIONALE PAYS

DE MONTBÉLIARD (25). Chef comptable.

administration@scenenationale.com

TAP, THÉÂTRE ET AUDITORIUM DE

POITIERS (86). Médiateur culturel (h/f).

CDD 4 mois dès le 6/12.

marie-pierre.mitaine@tap-poitiers.com

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion
(tous postes administratifs et techniques),
organismes culturels, fonction publique territoriale
dansLA LETTRE DU
SPECTACLE

Contactez-nous

Tél. 02 40 20 60 21

Fax 02 40 20 60 30

emploi@lalettredu spectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités,
syndicats et organisations professionnelles,
Profilculture.com, presse spécialisée...FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE (72).

Adjoint technique (h/f). → Voir page 14

CNSMD, Conservatoire national supérieur

de musique et danse de Lyon (69). Directeur

des études musicales (h/f). Cand. avant

le 7/12. Poste à pourvoir le 27/02.

www.cnsmd-lyon.fr

LA FERME DES JEUX à Vaux-le-Pénil (77).

Régisseur son-lumière théâtre (77). Poste

à pourvoir en décembre. CDD évolutif

vers CDI ou voie de mutation. www.mairie-

vaux-le-penil.fr/vlp/la-mairie-recrute

VILLE DE SAINT-NAZAIRE (44). Directeur

du conservatoire - spécialité musique/danse

(h/f). Cand. avant le 19/11. Poste à pourvoir

le 1/01. www.mairie-saintnazeaire.fr/mairie/

saint-nazeaire-recrute

SAN DE SÉNART (77). Directeur chargé

des événements urbains, de la culture

et du sport (h/f). Cand. avant le 15/11.

Poste à pourvoir le 15/12. www.senart.com/

senart/le-san/le-san-recrute

VILLE DE DINARD (35). Directeur des

affaires culturelles (h/f). drh@ville-dinard.fr

VILLE DE MARLY-LE-ROI (78). Directeur de

centre culturel (h/f). recrutement@marlyleroi.fr

VILLE DE BOLBEC (76). Adjoint(e)

au directeur culturel. Cand. avant le 10/11.

Poste à pourvoir le 1/12.

www.profilculture.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN. Gestionnaire

administratif des politiques culturelles

départementales (h/f). Cand. avant le 18/11.

recrutement@cg01.fr

VILLE DE COLOMBES (92). Directeur

adjoint de conservatoire (h/f).

recrutement@mairie-colombes.fr

VILLE DE RIS-ORANGIS (91). Directeur pour

le Plan II (h/f). www.mairie-ris-orangis.fr

VILLE D'IVRY-SUR-SEINE (94).

Technicien(ne) studio + Technicien(ne)

lumière et image. Pour le Hangar.

courrier@ivry94.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE. Chef du

service spectacles vivants et développement

des publics (h/f). contact-drh@cg60.fr

VILLE DE LE CENDRE (63). Responsable

du service culture et festivités.

Cand. avant le 10/11. www.lecendre.fr



pôle emploi

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.frEMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous
Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com

● **CDN Nouveau Théâtre de Besançon.** Le metteur en scène, directeur artistique de la compagnie Article et fondateur du Jeune Théâtre régional d'Orléans, Christophe Maltot, a été nommé directeur du Nouveau Théâtre de Besançon, centre dramatique national, pour janvier 2012.

● **Le Phénix.** Hermann Lugan, ancien codirecteur de L'Entorse, association dédiée aux rapports entre arts et sports à Lille (59), devient administrateur du Phénix, scène nationale de Valenciennes (59). Il remplace Christine Nollier, partie au Concert d'Astrée. Aux relations publiques, Dorothée Deltombe, devient directrice du service. Nicolas Ahssaine est directeur technique.

● **Maison de la danse de Lyon.** Juliette Rajon a quitté la Maison de la danse de Lyon, après douze ans comme administratrice, pour se consacrer à des projets personnels. Elle est remplacée par Dimitry Ovtchinnikoff. Après avoir été secrétaire général de l'Association française d'action artistique (AFAA) à Paris, il a été attaché culturel au consulat général de France à Rio de Janeiro.

● **Scènes Vosges.** Pascale Legeai remplace Catherine Corcia à l'administration de Scènes Vosges, scène conventionnée pour le Théâtre et la Voix. Elle était responsable administrative et juridique de Kayenta Production, à Paris. Par ailleurs, Pierre Bertrand est arrivé comme chef de projet musiques actuelles. Il dirigeait la salle de musique La Pêche, à Montreuil (93).

● **AJMI.** Pierre Villeret succède à Jean-Paul Ricard à la direction artistique de l'Association pour le jazz et la musique improvisée à Avignon (84). Il était en charge, à Reims (51), de production et d'administration du label et collectif Vents d'Est, de programmation et production à Djazz 51 et chargé de mission au Centre Info Jazz de Champagne-Ardenne. Il prendra ses fonctions dès janvier.

● **L'Entorse.** Émilie Forveille rejoint l'Entorse à Lille (59) comme chargée d'administration et de production, et Dorothée Machet-Lefebvre comme chargée de communication et de médiation. Julien Carrel, codirecteur de l'Entorse, en devient directeur.

● **Ville de Muret.** Roland Pousse, est nommé directeur des affaires culturelles et du rayonnement de la ville aux côtés de Philippe Méreau, directeur des affaires culturelles qui reste responsable de la programmation de la saison culturelle Muret en scène et de l'événementiel (31).

● **Théâtre des Sources.** Célia Jalibert et Livia Canavasio sont les nouvelles responsables administrative et attachée aux relations publiques et à l'action culturelle de l'EPA Théâtre des Sources de Fontenay-aux-Roses (92).

● **Haute-Loire Musiques Danses.** Deux nouveaux chargés de mission au sein de Haute-Loire Musiques Danses, au Puy en Velay (43) : pour la danse, Émilie Borredon qui vient de la compagnie La Liseuse, à Marseille (13), et Michel Allemand pour les musiques actuelles. Il dirigeait la maison pour tous de Chadrac (43).

PARCOURS

Françoise Pouzache, directrice du théâtre de Vénissieux

Elle a succédé à Gisèle Godard à la direction de ce théâtre municipal du Grand Lyon.

Quittant le Théâtre de Givors qu'elle a dirigé pendant dix ans, Françoise Pouzache ne sort pas du Grand Lyon, parcourant une vingtaine de kilomètres vers la ville centre. Elle grimpe d'un échelon en taille d'établissement et de population, tout en restant dans un environnement urbain marqué par les difficultés sociales. «Je connaissais bien Gisèle Godard, directrice qui a fait de ce théâtre de Vénissieux un phare culturel de l'agglomération, avec des propositions très audacieuses et des metteurs en scène qu'on ne voit pas ailleurs. C'est un héritage important». Françoise Pouzache, 51 ans, a été professeur de musique, puis chargée de diffusion pour des musiciens et pour les Noctiluques associés à Lyon. Elle a travaillé au développement local pour le syndicat d'aménagement du Trièves (38), puis pour le



parc naturel régional du Pilat (42) et s'est formée au fil de sa carrière, jusqu'à un DESS de sociologie appliquée au développement local à Lyon 2. C'est donc avec la double approche territoriale et culturelle qu'elle parle de ses projets à Vénissieux : «Nous garderons ce positionnement pointu en programmation, de même que le caractère pluridisciplinaire. Peut-être aurons-nous des équipes un peu plus jeunes, mais surtout nous irons à la rencontre de la population avec des moyens un peu iconoclastes.» Elle projette de créer une biennale, la Petite Babel, qui mettra en évidence les richesses locales. Une compagnie sera en résidence pendant deux ans pour mener ce projet de rencontre et de création avec les habitants. «Pas forcément pour les faire monter sur scène, mais pour restituer leur parole». La première édition est attendue au printemps 2014. ● Y. P.

● **CitéDanse.** Martine Chebli a rejoint le collectif CitéDanse, à Grenoble (38), comme administratrice et médiatrice chorégraphique. Elle a été assistante culturelle au Goethe Institut de São Paulo (Brésil). Elle remplace Éliane Pasquero qui a rejoint l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie (ODIA).

● **Opéra de Tours.** Isabelle Scrive, ex-chargée de développement culturel du Quatuor Manfred à Dijon (21),

s'occupe de la communication et des relations presse de l'Opéra de Tours.

● **Ville de Vertou.** Responsable du service culturel de Vertou (44), Jean-Baptiste Brejon de Lavergné était chargé de développement culturel au conseil général de Vendée.

● **Maboul Distorsion.** Valeria Vukadin, coordinatrice à la Friche de Mimi à Montpellier (34), devient administratrice de Maboul Distorsion, à Nantes (44).

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrière. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoche. **Publicité et marketing :** Fabiola Drouet. **Comptabilité :** Nicole Bouyer.

Relations abonnés : Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 04578729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à :

Service Abonnements - 11, rue des Olivettes - BP 41805 - 44018 Nantes Cedex

1 an (22 numéros) : 254 € au lieu de 344 € / 6 mois (11 numéros) : 138 € au lieu de 180 €

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de 344 € (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite.



Millénaire
Presse

Presse PRO
Association pour la promotion de la presse professionnelle

La Lettre du Spectacle
est membre de Presse Pro